

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2015

Nombre de Conseillers	L'an deux mille quinze
En exercice	15 le 06 mai
Présents	13 Le Conseil Municipal de la Commune de LAMURE-SUR-AZERGUES (Rhône)
Votants	13 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ROSSIER, Maire.
	<u>Date de convocation du Conseil Municipal</u> : 30 avril 2015
	<u>Présents</u> : MM. Gilles BAYLE, Félix CORNET, Didier DAILLY, Michel GELY, Patrice RUBAUD, Éric SCHWARTZ; Mmes Gisèle GERMAIN, Anne-Marie JEANDEMANGE, Véronique NOWACZYK, Annie PANEL, Suzanne PERREON, Élyane THOMAS
	<u>Absentes excusées</u> : Valérie CAULE – Jocelyne MARTHINET
	<u>Secrétaire de séance</u> : Félix CORNET

## **1/ Approbation du compte rendu du conseil du 25 mars 2015**

Le compte rendu du conseil du 25 mars 2015 est approuvé à l'unanimité des présents soit 13 VOIX POUR.

## **2/ Intervention de madame Cinquin (architecte) : Présentation du projet de rénovation de la mairie**

Madame Cinquin présente les plans du projet : implantation de l'ascenseur, réaménagement des bureaux de la mairie et de la salle du conseil. À l'issue de cette présentation, certains réaménagements seront modifiés afin d'établir une ébauche définitive.

## **3/ CAF : Délibération autorisant le maire à signer le nouveau contrat Enfance Jeunesse 2015-2017 et ses avenants**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat Enfance Jeunesse est arrivé à échéance au 31 décembre 2014. Il sollicite les membres du conseil municipal pour renouveler ce contrat sur une période de 3 ans et l'autoriser à le signer ainsi que tous les avenants y afférents.

Il invite le conseil à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, soit 13 VOIX POUR

- **ACCEPTE** de renouveler le contrat Enfance Jeunesse pour une nouvelle période 2014/2017
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer ce nouveau contrat et tous les avenants y afférents.

## **4/ Devis divers**

Acquisition d'une armoire sécurisée pour l'école : 472,29 € HT. Monsieur le maire va la proposer également à la directrice de l'école pour avis. À l'unanimité, le conseil valide l'acquisition de ce mobilier.

Bibliothèque : courrier de madame Santailier qui nous fait part de son inquiétude concernant l'état de dégradation du plafond. En effet, ces dégradations consécutives aux intempéries engendrent des risques pour les usagers et une détérioration des ouvrages. Monsieur le maire lui signifie que nous sommes à la recherche d'un architecte qui puisse évaluer les travaux en vue de l'installation d'une charpente traditionnelle. Ces travaux, lourds d'un point de vue budgétaire, seront inscrits dans le prochain contrat pluriannuel.

Présentation d'un devis de la société SOLOSEC pour les travaux d'étanchéité du local technique des cantonniers – ancienne caserne des pompiers. Ces travaux sont évalués à 8 469,97 € HT. Il s'agit d'une estimation présentée à titre d'information. Ces travaux seront inscrits dans le cadre d'un prochain contrat pluriannuel. Une opération spécifique pour les bâtiments communaux sera créée.

Pyragric : Devis pour le feu d'artifice du 12 septembre prochain 3 500,00 € TTC. Devis validé à l'unanimité.

DG Promo : pour assurer une promotion et une diffusion de l'information différentes pour le bike-park, l'office du tourisme a souhaité l'impression d'affiches. Monsieur le maire rappelle que des cartes de visite ont déjà été distribuées et sont mises à la disposition du public. Il soumet ce devis au vote. Par 10 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, le devis est validé.



Contrat de vérification des installations techniques avec la société VERITAS : il a été initialement signé en juillet 2007 pour une durée de 3 ans puis est reconduit par tacite reconduction annuellement, sauf dénonciation au moins trois mois avant l'expiration de la convention. Nous lancerons un marché pour consultation et mise en concurrence à l'automne.

Entretien des poteaux incendie : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est titulaire d'une convention avec la SDEI pour l'entretien des poteaux d'incendie et selon une rémunération annuelle forfaitaire fixée en fonction du nombre de poteaux d'incendie qui est de 50. La dernière convention, signée le 09 mai 2009, arrive à échéance le 08 mai 2015.

Il propose de renouveler cette convention pour une durée de 5 ans. La collectivité versera au prestataire une rémunération forfaitaire annuelle de 45,00 € HT par poteaux. Cette rémunération est révisée annuellement.

Il invite le conseil à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, soit 13 VOIX POUR

- **ACCEPTE** de renouveler la convention de prestations de service pour l'entretien des poteaux incendie
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération dans le cadre de cette convention.

## **5/ Dotation / SYDER**

SYDER : Budgétisation ou fiscalisation des charges dues au Syder pour l'année 2015

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les charges dues au Syder au titre de l'année 2015, s'élèvent à 39 216 €.

Pour alléger le budget communal, il propose de budgétiser partiellement ces charges.

Il invite le conseil à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal par 12 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE

- **DÉCIDE** de budgétiser partiellement sa participation au SYDER pour un montant de 24 216 € ; le reste (15 000 €) étant fiscalisé.

## **DOTATION :**

Présentation des dotations 2015 (données communiquées par l'administration et budgétées) – chiffres 2014 et 2013

DOTATION	Montant communiqué 2015	Montant budgété BP 2015	DOTATION 2014	DOTATION 2013
Dotation forfaitaire DGF	162 926	162 500	178 371	185 695
Solidarité rurale bourg centre	39 597	59 200	58 599	55 372
Solidarité rurale péréquation	21 284			
Dotation nationale de péréquation	4 757	15 800	13 227	1 022
<b>TOTAL</b>	<b>231 564</b>	<b>237 500</b>	<b>250 197</b>	<b>252 089</b>

## **6/ Droit de préemption urbain**

Vte Goyard/Dessaigne - Ray Parcelle AE 231 « Champailard » Montant : 180 000,00 €  
Vte Sales / Carrouget-Dumas Parcelle AC 339 « Le Bourg » Montant : 150 000,00 €  
(+ frais de commission de 3 000 €)

↳ Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur les deux biens susmentionnés.



## 6/ COR – Service de mutualisation

### Service de mutualisation

Monsieur le maire présente la liste des services susceptibles d'être mutualisés. Dans un premier temps, il s'agit d'une consultation. Nos choix seront communiqués à la COR qui recueillera les options de chaque commune ; ce point n'est pas soumis à délibération, ni aucun vote. Décisions prises par les conseillers sur les différents services mutualisés :

- Assistance à la passation de marchés : OUI
- Assistant de prévention : NON
- Archives : NON
- ADS (autorisation droit des sols) : nous avons déjà signé une convention pour l'instruction des autorisations du droit des sols (permis de construire, certificat d'urbanisme (b), et déclaration préalable) – délibération n° 2014/67 du 30 juillet 2015.
- Réseau des secrétaires de mairies : NON
- Comptabilité : NON
- Paie : NON
- Juridique : NON
- Voirie : OUI
- Partage de biens : OUI
- Culture : NON
- Formation : OUI
- Informatique et téléphonie : OUI
- Lecture publique (mise en réseau des médiathèques et des bibliothèques) : NON
- Programmes européens : OUI.

### Commandes pour le PATA

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal la convention constitutive d'un groupement de commandes pour le PATA destinée aux communes de la COR conformément à leur délibération n° COR 2015-132 du 02 avril 2015.

Il invite le conseil à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, soit 13 VOIX POUR

- **ADHÈRE** par convention au groupement de commandes pour le PATA
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer ladite convention.

## 7/ Questions et informations diverses

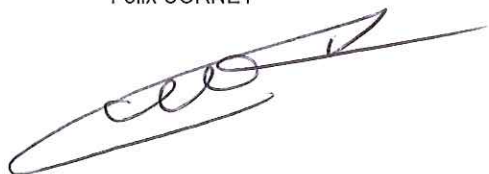
- a) Synthèse de l'activité 2014 de la mission locale pour le COR Haute Vallée d'Azergues : 64 jeunes reçus, dont jeunes nouveaux 21 et essentiellement des femmes (17), et 64 accompagnements sociaux.
- b) Loi en cours de discussion : loi NOTRe : les maires demeurent sensibles au respect des communes et des maires. Ils sont fermement opposés au principe d'une élection supra communale des élus intercommunaux à l'échéance 2020 qui marginaliserait les communes et leur maire. Cette loi permettrait l'augmentation des communautés de communes en accroissant leurs compétences (adduction d'eau, rivières, etc...).
- c) Cérémonie du 8 mai : 10 h 15 aux monuments aux morts et 9 h 30 pour la gendarmerie (hommage au gendarme Martin pour le 70<sup>ème</sup> anniversaire de sa disparition).
- d) Création d'une nouvelle commission : commission accessibilité. Elle est composée des membres de la commission bâtiments avec le rajout d'un conseiller : Félix Cornet, Gilles Bayle, Michel Gely, Éric Schwartz, Patrice Rubaud, Didier Dailly.
- e) Réunion le 26 mai 2015 à 18 h 00 (à confirmer) pour établir l'agenda d'accessibilité de tous les ERP qui sera validé par le préfet.
- f) Remplacement de Sylvie Mongoin : 1<sup>ère</sup> quinzaine de juin. 3 candidats restent en lice.
- g) Passerelle : achèvement des travaux prévu pour le 07/05.
- h) Demande de subvention :
  - o Tour du Beaujolais à vélo : à l'unanimité, le conseil n'accepte pas de verser de subvention.
  - o Atelier Pêche et Nature organisé par les professeurs d'EPS en partenariat avec l'association de pêche : à l'unanimité, le conseil accepte de verser une subvention de 150 €.
  - o Association sportive du collège : le conseil municipal accepte de verser une subvention ; le montant serait de 240 € (montant à confirmer en fonction des sommes qui seront envisagées par le conseil général et la communauté de communes).



- i) Épicerie culturelle : il s'agit d'une camionnette qui circule dans les hameaux. Le conseil municipal ne souhaite pas participer à ce projet.
- j) Mercredi 20 mai 2015 à 20 h 30 : réunion voirie avec la COR – salle du conseil.
- k) Conseil municipal : 08 juillet 2015 à 20 h 30.
- l) Commission foire : préparation de la foire du 16 mai 2015 ; réunion le 12 mai 2015 à 18 h 00.
- m) Pour information, élections régionales les 06 et 13 décembre 2015.

Séance levée à 23 H 15.

Le secrétaire de séance  
Félix CORNET



Le Maire  
Bernard ROSSIER

